

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Entreprise Individuelle Danielle Fabre sera désignée dans tout le document par la Prestataire.

### 1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES - OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir contre les conditions générales de vente.

L'exécution de toute prestation par la Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une (quelconque) desdites conditions.

### 2. PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par la Prestataire, sur la base des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par la Prestataire au Client, par courrier postal ou courrier électronique, précise notamment :

- le nombre de pièces ;
- la matière ;
- le décor ;
- les dimensions ;
- le délai et les modalités de livraison.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à la Prestataire le devis sans aucune modification, par courrier postal ou électronique signé avec la mention « bon pour accord. À défaut de réception de l'acceptation du devis, la Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

La Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des réalisations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, notamment dans le cas de modifications ou d'ajout de pièces par le Client postérieurement à l'établissement du devis par la Prestataire, auquel cas la Prestataire se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du nombre de pièces supplémentaires demandées.

À défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, la Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion de la Prestataire et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

### 3. PREUVE

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite le courrier électronique, la copie et le support informatique.

#### 4. ACOMPTE

Toute commande pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

#### 5. DÉLAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail de la Prestataire.

#### 6. OBLIGATIONS DE LA PRESTATAIRE

La Prestataire s'efforce de réaliser la prestation avec la plus grande fidélité par rapport à la demande du Client. Elle met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer les demandes spécifiques du Client (format, décor...). La Prestataire décline toute responsabilité en cas d'ambiguïtés dans la demande.

#### 7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit vérifier les expéditions à la réception ou à la remise. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises.

Ces réserves devront, en outre, être confirmées par écrit dans les 3 (trois) jours ouvrés suivant la livraison, par courrier recommandé avec Accusé de Réception (article L133-3 du code de commerce).

À la signature du bon de livraison, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise ultérieurement. Tout éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation devra donc être formulé avant signature du bon de livraison.

En cas de manquement du Client à son obligation d'informer la Prestataire, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

#### 8. CONFIDENTIALITÉ

La Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation.

#### 9. RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité de la Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée. Dans le cas où tous les éléments descriptifs indiqués sur le devis sont respectés, aucune réclamation ne sera admise.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner de pénalités pour retard. La responsabilité de la Prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à des cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement par moyens postaux.

#### 10. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent en euros, net de TVA (TVA non applicable, article 293-B du CGI).

En cas de paiement par virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une re-facturation intégrale au Client.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés au taux de 10% appliqué au montant de la facture considérée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 50 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

#### 11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Prestataire conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la Prestataire se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

#### 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par la Prestataire restent toujours son entière propriété. Ils doivent être rendus à sa demande et ne peuvent être ni communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation. Le Client s'engage à garder confidentiels et à ne pas divulguer en tout ou partie, à quelques tiers que ce soit, les devis, études, plans, documents et/ou informations que la Prestataire lui aurait communiqués et/ou dont il aurait eu connaissance, antérieurement, concomitamment ou postérieurement à l'exécution du contrat.

La réalisation reste la propriété intellectuelle de la Prestataire et ne peut être reproduite par le Client ou par un tiers.

Le Client autorise la Prestataire à citer son nom à titre de référence.

#### 13. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à la Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % et le travail restant à effectuer à 50 %.

#### 14. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce compétent. Il sera le seul habilité pour résoudre tout litige pouvant survenir quant à la conclusion ou à l'exécution des conventions conclues entre la Prestataire et le Client.

Toute commande renferme acceptation implicite des présentes conditions.